

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30/07/2020 à 20H00
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

*(Ouvert au public jusqu'à 20 personnes maxi, gestes barrières obligatoires :
distanciation physique, gel hydroalcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire en intérieur)*

Présents : Jean-Luc ROUAN, Jean-Marc ANDRIEUX, Didier LEGER, Geneviève MALET,
Patrick MORCRETTE, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PLANELLI, Jean-Luc PIALAT, Angéline
ROUSSEL, Jean-Bernard ROUZOUL, Emmanuelle PLAIS, Rémi PATTE.

Absents : Véronique PAGES, Pierre Marie GIRARD, Corinne CHOPIN,

Procurations : Véronique PAGES à Geneviève MALET, Corinne CHOPIN à Angeline ROUSSEL, Pierre-
Marie GIRARD à Emmanuelle PLAIS.

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 05.

Madame Geneviève MALET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe après consultation qu'il n'y a pas de demande d'inscription supplémentaire à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation des comptes rendus des Conseils des 2 et 10 juillet 2020
- 2) Commissions municipales : adoption d'un règlement intérieur et présentation d'un projet de conventionnement, adaptations mineures des commissions
- 3) Engagement de la Commune dans l'opération World Clean Day Up et lancement d'un programme déchets verts
- 4) CCAS : désignation d'un nouveau membre suite à démission
- 5) Etablissement d'un bail commercial « Epicerie »
- 6) Logements : attribution de locations

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations mesures sanitaires
- 2) Information PLU
- 3) Situation personnel aux services techniques
- 4) Installation abri bus scolaires
- 5) Préparation rentrée scolaire

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES
2 ET 10 JUILLET 2020 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques aux comptes rendus des 2 et 10 juillet derniers avant de les proposer à l'adoption.

Concernant le 2 juillet, Madame Emmanuelle PLAIS regrette qu'il ne soit pas fait mention de la totalité des propos échangés lors du vote du budget et notamment ceux portant sur la « trésorerie ». Elle demande également que soit mentionné clairement le fait qu'une adjointe ait répondu après plusieurs de ses interventions « *ce ne sont plus des questions, cela devient du harcèlement* ».

Après avoir écouté les remarques de chacun, Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus ne relatent pas l'exhaustivité des débats et propos de chacun, c'est un résumé. Il indique que les débats sur les notions de trésorerie comparées aux notions budgétaires sont bien relatés dans le compte rendu. Concernant les propos échangés entre conseillers et après en avoir pris note, il propose de ne pas modifier le compte rendu initial et met l'adoption du compte rendu du 2 juillet au vote :

POUR : 10

CONTRE : 4

ABST : 1

Le compte rendu du 2 juillet 2020 est adopté sans amendement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le compte rendu du 10 juillet et le met au vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

Le compte rendu du 10 juillet 2020 est adopté sans amendement.

2) COMMISSIONS MUNICIPALES : ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR ET PRESENTATION D'UN PROJET DE CONVENTIONNEMENT, ADAPTATIONS MINEURES DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire confirme l'installation de plusieurs commissions municipales dont la commission « Environnement, Cadre de vie et Patrimoine ». Emmanuelle Plais a été désignée Vice-Présidente elle anime cette commission, à ce titre elle propose l'adoption d'un règlement intérieur mis au point par ladite commission. Des candidats se déclarent pour rejoindre ce groupe : il s'agit tout d'abord de Didier Leger, ensuite se rajoutent les candidatures de Marie Thérèse Pianelli et Jean Luc Pialat.

Monsieur Le Maire valide le projet de règlement présenté mais propose d'introduire de la souplesse dans ce règlement pour permettre notamment une évolution du nombre des membres, et donc de ne pas fixer le nombre des membres élus et citoyens-bénévoles réglementairement, mais simplement préciser que le nombre de bénévoles ne peut pas être supérieur au nombre d'élus.

Madame Plais estime que l'esprit du projet de règlement est fortement dénaturé, trouve regrettable que l'on rajoute encore des élus et insiste sur le fait qu'elle ne souhaite pas avoir à demander à un citoyen-bénévole de quitter la commission en cas de surnombre. Le débat sur ces sujets se durcit, Madame Plais quitte le Conseil Municipal à 20 h 50. Le nombre de votants est ramené à 13 votants. Monsieur le Maire propose alors de confirmer les candidatures de nouveaux élus à la commission, il rappelle que le projet de règlement a été établi par la commission et qu'il recommande d'introduire de la souplesse dans le fonctionnement et la gestion de membres élus et citoyens sans remettre en cause le fond du projet de règlement de cette commission.

Les candidatures pour intégrer cette commission, Didier Leger, Marie Thérèse Pianelli et Jean Luc Pialat, sont mises au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

Le principe d'un règlement intérieur du type de celui qui avait été proposé par Emmanuelle Plais en commission « Environnement, Cadre de vie et Patrimoine » est rappelé et mis au vote. De même des adaptations mineures comme l'intitulé de la commission « Agriculture » modifié en « Alimentation Agriculture et Forêts », ainsi que le lancement d'une réflexion sur le positionnement

des missions opérationnelles d'embellissement dans la commission technique sont également soumis au vote.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

3) ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS L'OPERATION WORLD CLEAN DAY UP ET LANCEMENT D'UN PROGRAMME DECHETS VERTS :

Monsieur le Maire présente l'opération « World Clean Up Day » qui consiste à organiser une journée de récupération des déchets abandonnés dans la nature le 19 septembre prochain pour sensibiliser les citoyens. La commune de Saurat souhaite pour la deuxième année consécutive, s'associer à cette opération. C'est Georges Lambelin qui est correspondant de cette organisation et coordonnateur local envers la Commune et les Associations Sauratoises, le SMECTOM étant le partenaire institutionnel de l'opération chargé du respect de l'éthique et de la communication. La participation de la commune à cette opération selon les principes ci-dessus est mise au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

De plus, il est proposé de travailler en commission « Environnement, Cadre de vie et Patrimoine » sur un programme pour la gestion des déchets verts et sur une campagne de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et plus globalement pour lutter contre les dépôts sauvages.

Pas de vote

4) CCAS : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A DEMISSION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des règles sont imposées par la Préfecture pour sélectionner les commissaires issus de la société civile composant le CCAS, ceux-ci doivent être mandatés par des associations d'intérêt général œuvrant dans le social. A ce jour, sur quatre, deux personnes ont fourni une attestation dans ce sens, une troisième est en cours de régularisation.

Monsieur Patrick Merlet élu commissaire au CCAS est démissionnaire. Il est proposé de le remplacer à ce poste par Tiphaine LE BRECH qui devra justifier d'un mandat d'une association ou structure œuvrant dans le social pour valider sa nomination.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

5) ETABLISSEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL « EPICERIE » :

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail précaire de l'épicerie actuelle arrivé à échéance fin juillet 2020, par un bail commercial.

Compte tenu de l'engagement témoigné lors de la reprise de l'activité épicerie et lors de la fermeture de la boulangerie et compte tenu des services rendus à la Commune il est proposé de confier l'exploitation à l'entreprise Alex et Béa de Mercus. Un bail commercial sera donc proposé à cette entreprise pour le local épicerie situé au 196 rue Albert Sans, pour une activité « épicerie multi services, pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois jusqu'à 9 ans. Le loyer est fixé à 100 € par mois charges non comprises. Le Bail devrait être établi par Maître Roques Notaire à Tarascon.

Au cours du débat, plusieurs élus demandent des explications sur les bilans et le montant du loyer et recommandent de séparer les abonnements électriques de l'épicerie et de la Mairie.
Le Conseil Municipal donne accord au Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à l'établissement et à la signature de ce bail.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

6) LOGEMENTS : ATTRIBUTION DE LOCATIONS :

Monsieur le Maire indique que le locataire pressenti pour le logement du 198 rue Albert Sans s'est désisté quelques heures avant le conseil municipal, la proposition de lui attribuer ce logement pour un loyer de 580 € par mois est donc annulée et retirée de l'ordre du jour.

Monsieur Pialat redemande que le projet d'installer une boulangerie à cet emplacement soit enfin étudié.

Une deuxième attribution de logement était prévue à l'ordre du jour, il s'agit d'attribuer le rez de chaussée du presbytère de Prat Communal à Madame Emilie Piazzini pour un loyer de 250 € par mois à partir du 1^{er} octobre 2020. Les travaux de réfection de la toiture sont confiés à l'entreprise Gosselin de Saurat et les aménagements intérieurs seront effectués en régie par les employés communaux et un chantier citoyen. Fin des travaux prévue pour le 15 septembre.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 1

QUESTIONS DIVERSES :

1) Informations mesures sanitaires :

Monsieur le Maire fait part des dernières directives concernant le COVID 19 reçues de la Préfecture le vendredi 24 juillet à 14h30 dont une déclaration préalable désormais obligatoire pour toute organisation d'événement dans l'espace public entre 10 et 5000 personnes. Un point est fait également sur le port du masque pour l'instant obligatoire dans les espaces clos (espaces publics et commerces). La Commune dispose de 450 masques réutilisables et prévoit d'acheter un nouveau lot de masques à usage unique pour les employés.

2) Informations PLU :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de révision de PLU de Saurat est en cours de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (PPA) qui doivent rendre leur avis pour la fin du mois de septembre prochain. La Commune doit présenter ce projet en Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de sa session de septembre 2020. Après analyse de tous ces avis, une enquête publique avec commissaire enquêteur devrait être lancée. Ce n'est qu'à la fin de ce processus que le PLU deviendra applicable soit si tout va bien au premier semestre 2021 dans le meilleur des cas.

3) Situation personnel aux services techniques :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de préparer une réorganisation de l'équipe technique pour la rentrée de septembre en précisant que :

Un agent est parti en retraite au mois de mai dernier, il exerçait les missions d'employé municipal polyvalent et les missions d'ASVP, il n'a pas été remplacé. Un agent actuellement en CDD termine

ses contrats mi-septembre et ne peut plus être reconduit dans les mêmes conditions de contrats à durée déterminée.

Enfin Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la réflexion la mission d'ASVP et également une mission de coordonnateur de l'équipe pour compléter le rôle de l'élue chargé du management opérationnel des services techniques. Une décision devra être prise dans ces domaines en septembre.

4) Installation abri bus scolaire :

Monsieur le Maire rappelle qu'un abri bus pour les scolaires avait été demandé par les parents d'élèves et qu'il avait été envisagé de l'installer au Pradal (Encaouladé) en début d'année. Face à l'inquiétude de quelques riverains cette installation avait été différée après les élections et après le confinement.

Plusieurs parents sollicitent à nouveau la Municipalité pour installer un abri dans la zone avant la rentrée scolaire.

Un groupe de travail est constitué, il va réunir quelques parents et quelques riverains pour arrêter ensemble le positionnement de cet abri, les élus vérifient de leur côté les aspects domaniaux, techniques et sécuritaires pour implanter cet abri en septembre 2020.

5) Préparation rentrée scolaire :

Monsieur le Maire fait part de ses inquiétudes en matière d'organisation et de fonctionnement de l'école à la rentrée de septembre. Les directives annoncées semblent difficilement applicables pour organiser la scolarité, les temps périscolaires et la restauration. Il propose de travailler ces sujets avec les enseignants, les animateurs ALAE et la commission Ecole dès la semaine 34 (après le 15 août).

La séance du conseil municipal est close à 22 h 24.

Le secrétaire de séance

